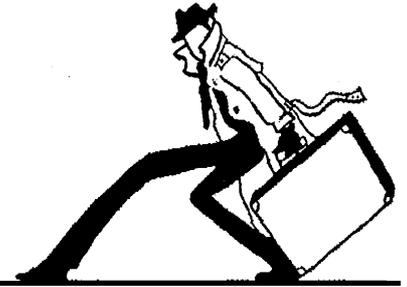


BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

EDITO

La Justice et l'Histoire

L'effervescence médiatique autour du fameux article 4 de la loi du 23 février 2005 n'est pas près de s'éteindre. N'était-ce pas une insigne maladresse de vouloir inscrire dans la loi l'obligation d'enseigner "les aspects positifs de la colonisation", volonté désespérée de magnifier le projet impérial, au moment où l'évidence de sa malfaisance s'impose dans l'état calamiteux des pays qui sont issus de la colonisation ? On verra sur quoi débouchera ce débat : une conception nègre blanc – c'est le cas de le dire – d'une Histoire dont on aura gommé les aspérités dans un consensus mou renvoyant dos à dos les tueurs et les tués, les uns qui n'étaient pas si méchants que cela et les autres pas si innocents, ou un progrès dans la prise de conscience de ce que fut en réalité un épisode historique jamais vraiment évalué, c'est-à-dire la plus grande extension, par l'annexion ou la soumission violentes, du pouvoir d'un groupe d'hommes sur d'autres, jamais vue dans l'Histoire. Pour que le récit de cet épisode déchaîne encore de telles passions, c'est le signe qu'il est loin d'être terminé. Éprouve-t-on le besoin d'enseigner aux enfants que l'invasion des Huns eut des aspects positifs ? Je me souviens avoir appris jadis à l'école que là où passait Attila, l'herbe ne repoussait pas. En un mot tout était dit.

Survie, comme toutes les voix progressistes et comme, il faut le noter, bon nombre d'associations de harkis¹, dont on nous dit que c'était entre autres pour eux que l'article avait été rédigé – apparemment certains refusent d'endosser l'habit des éternels supplétifs – demandent l'abrogation de cet article de la loi. Il y aurait même, selon une déclaration d'historiens et de juristes, une possibilité de délégaliser cette disposition sans tambour ni trompette et sans avoir recours à des députés qui avouent l'avoir votée "par inadvertance". Il n'est bien sûr pas question d'abolir dans la foulée, comme l'a proposé bizarrement un petit groupe d'historiens, les lois antiracistes Gayssot et Taubira, en les mettant dans le même sac qu'une disposition dont l'esprit est raciste – la conquête par les supérieurs est forcément une bonne chose pour les inférieurs – ce serait une intolérable régression des droits des victimes.

Ce sera en effet la noblesse de notre temps, par ailleurs si déshumanisé dans le mode de vie, asservi à la machine, le plus creux et le plus aliénant qu'on ait connu dans l'histoire, d'avoir réaffirmé le plus ancien des devoirs qui a fait l'humanité, le "devoir de mémoire" dû aux victimes en les protégeant de l'oubli et de la négation et en désignant leurs bourreaux. Sans exigence de justice il n'y aurait plus de civilisation. En quoi ce devoir de mémoire deviendrait-il "étouffant" dès lors qu'il est revendiqué par des Noirs ? Pourquoi aurait-il des "effets pervers" dès lors qu'il s'applique aux traitements subis par des Africains ? Comment limiterait-il "la liberté de débattre" en donnant la parole à ceux qu'on n'a encore jamais entendus ? Enfin s'il faut examiner en effet les "difficultés que nous posent les commémorations négatives"², commençons par revendiquer l'abolition du 11 novembre, et du 8 mai, la suppression de tous les monuments aux morts de nos communes et de nombre de monuments comme le mémorial de Caen, avant d'œuvrer pour empêcher qu'on ne consacre tant soit peu de mémoire aux souffrances des Noirs. Mais au fait, ne sont-ils pas contents qu'on daigne s'occuper de leurs souffrances présentes, surgies de nulle part, liées à l'insondable mystère de leur destin ? Il ne faut quand même pas exagérer les prétentions.

Odile Tobner

1. Communiqué de 8 associations de Harkis déclarant notamment que " la colonisation est une entreprise indéfendable " (AFP 11/01/06).

2. Tous ces termes sont contenus dans la présentation d'un débat organisé à l'ENS Paris le 21/01/06 par l'association Pollens et L'Observatoire du communautarisme.

Sommaire :

<i>Salves</i>	p. 1
<i>Ils ont dit</i>	p. 3
<i>À fleur de presse</i>	p. 3
<i>Lire</i>	p. 4

SALVES

Au Tchad, le pétrole fuit...

En service commandé du dictateur Idriss Déby, qui prépare sa troisième élection à la fonction suprême, l'Assemblée nationale tchadienne a finalement voté le 29 décembre dernier la modification de la loi 001 sur la répartition des revenus pétroliers.

Cette modification permet au gouvernement de desserrer le garde-fou imposé par la Banque mondiale lors du lancement du projet d'exploitation de la zone de Doba, en 1999.

Annoncé à la communauté internationale et à des bailleurs de fonds aussi perplexes que silencieux, l'amendement permettra de débloquer le "fonds pour les générations futures", d'un montant de 30 millions dollars, pour financer les dépenses courantes de l'État et payer les arriérés de salaires des fonctionnaires. Coup double donc pour le régime, qui brandit opportunément le principe de souveraineté et prévient de ce fait une crise sociale grandissante à l'approche des élections...

Cette révision législative permettra également d'ajouter le secteur de la sécurité, c'est-à-dire le financement de l'armée et des équipements militaires, aux secteurs prioritaires de développement auxquels 80 % des revenus pétroliers étaient réservés jusqu'à présent, c'est-à-dire la santé, l'éducation et les infrastructures...

Belles perspectives pour le Tchad, dont la fuite en avant du régime Déby et le conflit attisé dans le Darfour préparent vraisemblablement à un chaos sans précédent... [Guillaume Olivier]



In memoriam

À l'heure où survient une grave crise de négationnisme, nous dédions à la mémoire des victimes du génocide des Tutsi rwandais la douleur qu'elle nous cause. Nous tenons à exprimer aux rescapés du génocide et à leurs familles notre consternation à constater son origine dans notre pays.

Le négationnisme fonctionne selon divers critères, notamment celui visant à nier un groupe humain victime en lui attribuant le rôle de coupable : c'est ici le cas. Tournant le dos à l'histoire, dont il brasse les multiples réalités pour leur faire tenir ce discours, il se discrédite lui-même. Quoi qu'il en soit, l'histoire s'écrira. [Sharon Courtoux]

Pour rappel et en hommage

Le 28 janvier 1993, Jean Carbonare (alors président de Survie) a dit haut et fort, au journal de 20 heures d'Antenne 2, ce qui pouvait se produire au Rwanda : un génocide. Le génocide des Tutsi rwandais (accompagné du massacre des Hutu qui s'y opposaient) a eu lieu l'année suivante. Ce jour-là, Jean Carbonare en a appelé au monde, à la France en particulier, pour que le nécessaire (et possible) soit fait pour empêcher la catastrophe. Il n'a pas été entendu. Il fut le premier, et le dernier, à adresser au grand public un tel cri d'alarme. Nous ne l'oublions pas. Nous nous en souvenons avec un sentiment de profond respect. [SC]

Bientôt des forces françaises en République Démocratique du Congo ?

Les Nations unies (ONU) ont demandé à l'Union Européenne (UE) de fournir une force de réaction rapide à la République Démocratique du Congo (RDC) pour la période durant laquelle se tiendront les élections législatives et présidentielles (les législatives et le premier tour de l'élection présidentielle devraient se dérouler fin avril, le second tour de l'élection présidentielle, s'il s'impose, en juin). Cette force serait placée sous commandement français (comme cela a été le cas pour l'opération Artémis en Ituri en 2003). Selon une source fiable, cette force serait basée à Brazzaville (Congo) ou à Libreville (Gabon).

Selon le GLCSS¹, cette force, en principe destinée à contribuer aux conditions de sécurité durant la période électorale, servirait peu cet objectif car sa tâche principale serait d'agir, au nom de l'ONU, en tant que force

éventuellement appelée à procéder à l'évacuation d'urgence des personnels diplomatiques et des expatriés (occidentaux en particulier) présents dans le pays.

Diverses sources soulignent certaines divergences éclairantes entre membres du CIAT (Comité international d'accompagnement de la transition)² concernant l'organisation des élections en RDC et la gestion des conflits (de tous ordres) qui continuent de ravager le pays. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur la question des élections, mais on peut d'ores et déjà noter que les États-Unis expriment publiquement leur intérêt pour le pétrole congolais. Selon la radio (de la Monuc) Okapi, l'ambassadeur américain Roger Meece a déclaré, le 13 janvier : « Ce que je peux dire c'est que non seulement le pétrole en Ituri, mais aussi les ressources minières dans le pays en général intéressent les États-Unis. » On connaît l'intérêt français pour l'or noir africain. C'est ce qui amène certains observateurs à soupçonner l'éventualité d'une présence militaire française en RDC comme une opération hexagonale destinée à affermir sa présence et son influence dans la région. On peut y voir la consolidation d'un système du type "Françafrique" globalisé dans une logique compétition/complicité entre riches et puissants.

La situation en RDC est très loin d'être apaisée³. Or, les composants les plus puissants de la Communauté internationale – dont la France – ne semblent pas avoir pour priorité d'aider ses populations à retrouver le chemin de la paix. Ils seraient surtout intéressés à installer à la tête du Congo des personnes qu'ils pourraient contrôler, avec lesquelles ils pourraient s'entendre en privilégiant leurs propres intérêts. Rien de vraiment neuf sous le soleil. [SC]

1. *The Great Lakes Centre for Strategic Studies*, rassemble et analyse les informations sur la situation dans l'Afrique des Grands Lacs (www.glcss.org). Ceux qui lisent l'anglais peuvent s'inscrire sur le site pour recevoir les intéressantes analyses hebdomadaires de cette organisation dont le siège est à Londres.

2. Composée de représentants des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine, États-Unis, France, Grande Bretagne, Russie), de la Belgique, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Gabon, de la Zambie, de l'UE, de l'Union Africaine et de la Monuc.

3. Outre les régions de l'Est (Nord et Sud Kivu, Ituri...), où elle reste explosive, la situation que subit le Katanga est d'une violence extrême [lire *Katanga : the Congo's forgotten crisis*, *International Crisis Group*, www.crisisgroup.org].

Bouc émissaire

Si la crise des banlieues a été largement médiatisée, ses suites n'ont guère excité la curiosité des médias. À Chanteloup, dans les Yvelines, un jour de novembre, deux jeunes badauds qui observaient les affrontements, et ne songeaient donc pas à s'enfuir, ont été interpellés et jugés en comparution immédiate pour flagrant délit de jets de pierres sur les forces de l'ordre et condamnés à 6 mois de prison ferme par le tribunal de Versailles, malgré leurs dénégations et les témoignages en leur faveur. Madame L.N., adhérente de Survie, mère de l'un d'eux, nous a raconté le parcours de son fils, inconnu des services de police, bon élève, à 19 ans, en première année de BTS comptabilité-gestion. Il s'est retrouvé dans la prison particulièrement sinistre de Bois-d'Arcy. Mal défendu par un avocat commis d'office, il n'a pas fait appel. À mi-parcours de sa peine une commission lui a accordé non une liberté conditionnelle sous contrôle judiciaire mais le régime de semi-liberté. Il peut aller en cours mais doit rentrer coucher dans un centre de détention. Outre son année scolaire très compromise, le voici avec une expérience traumatisante et un casier judiciaire qui risque de plomber son insertion professionnelle.

Mme L.N., qui a fui la guerre civile qui a ravagé le Congo il y a 8 ans, ne peut s'empêcher de rappeler amèrement qu'un commissaire de police congolais, mis en détention par un juge d'instruction à Meaux, lors d'un séjour en France, à la suite d'une plainte pour le massacre du Beach au Congo, a été libéré en urgence en pleine nuit, sur intervention du gouvernement français. Justice aux ordres pour l'un, justice expéditive pour l'autre, il vaut mieux être soupçonné du meurtre de centaines de Congolais, que d'être jeune, noir et dans la rue au mauvais moment. Dans le premier cas vous êtes un ami de la France, dans le second un dangereux subversif en puissance. Quelle conclusion un jeune peut-il tirer de cet enseignement par les faits ? [OT]

Faux Billets

– Le préfet de Mayotte ne fait pas incendier les cases de "clandestins", comme nous l'avons écrit par erreur page 2 de notre numéro précédent : il fait incendier leurs embarcations, ce qui est tout à fait différent. Nous avons confondu : ce sont les maires qui font incendier des quartiers de "clandestins".

– Une coquille s'est insidieusement glissée dans nos deux numéros



précédents [in n°142 salve *Honni soit qui Mali pense* et in n°143 salve *Dénis majeurs en Mali mineur*]. Nous avons attribué au Mali la troisième réserve mondiale d'or. Ce pays, dont la population est l'une des plus pauvres de la planète, possède en réalité la troisième réserve aurifère du continent africain, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana. En matière de production, le Mali se situe en treizième position au niveau mondial.

Bon point
 – *Le Monde* [22/01] cite le rapport de la Commission pour l'accueil, la vérité et la réconciliation (CAVR) du Timor-Leste (ex-Timor Oriental) remis le 20 janvier à Kofi Annan qui met en cause les grandes puissances. Le rapport recommande que « les États-Unis, mais aussi la Grande-Bretagne et la France, qui ont apporté un soutien militaire au gouvernement indonésien entre 1974 et 1999 [...] aident

au dédommagement des victimes » pour avoir « placé leurs intérêts économiques et stratégiques au-dessus des principes des Nations unies. » Pointer une telle réalité (et la rendre public) est assez rare pour être signalé.

(Achévé le 23/01/2006)

ILS ONT DIT...

Génocide Tutsi

« D'avril à juillet 1994, les Tutsi du Rwanda ont été victimes d'un génocide reconnu par les Nations unies le 28 juin 1994 – Rapport Degni-Segui (cf. Résolution S-3/1 ; rapport du 13/10/1994 et du 12/11/1995). Et comme toujours après un génocide, le négationnisme s'est mis à l'œuvre.

Une campagne de désinformation sans précédent, qui semble être orchestrée par les tenants des thèses révisionnistes et négationnistes du génocide des Tutsi au Rwanda, a commencé depuis deux mois.

Certains universitaires, chercheurs, historiens, journalistes, « écrivains enquêteurs » revisitent et réécrivent le plus sombre chapitre de l'histoire du Rwanda à leur manière.

Des morceaux choisis d'une enquête, celle de Monsieur le juge Bruguière, dont seuls quelques initiés détiendraient les conclusions, apparaissent et réapparaissent régulièrement dans nos quotidiens depuis plusieurs années.

Noires fureurs, blancs menteurs, véritable tissu de haine, de mensonges, de calomnies et de racisme, "Un pamphlet sans nuances" [*La Croix*, 12/12/2005], et auquel la presse écrite a consacré de nombreuses critiques ces derniers jours, est un livre de trop. Monsieur Péan a franchi la frontière de l'inacceptable.

Les survivants du génocide et leur famille ne supportent plus que le génocide qui a emporté la quasi-totalité des leurs soit nié. Dès lors, nous vous invitons à nous rejoindre et ensemble, démocrates de France, opposons la seule réponse qui vaille : celle du droit, celle de la loi ; œuvrons pour une initiative d'un projet de loi visant à réprimer le révisionnisme et le négationnisme du génocide des Tutsi ainsi que des autres génocides. » (**Communauté Rwandaise de France**, communiqué du 22/12).

[Nous reproduisons intégralement ce communiqué, sans prendre position sur le dernier paragraphe, pour donner la parole à ceux qui ont été collectivement victimes d'une agression par négationnisme et racisme.]

A FLEUR DE PRESSE

Mémoire

Politis, *Tribune* : *L'"habitude" coloniale*, Par Denis-Constant MARTIN, Directeur de recherches, au CERI [Centre d'études et de recherches internationales] 12/01 : « Dans ses notes de programme pour la production de *"Oh les beaux jours"* donnée ces temps derniers au théâtre du Vieux-Colombier, le cinéaste et metteur en scène Frederick Wiseman cite cet extrait du Proust de Samuel Beckett : *"Les lois de la mémoire dépendent des lois plus générales qui régissent l'habitude. L'habitude est un pacte signé entre l'individu et son environnement [...] C'est la garantie d'une inviolabilité tacite, le paratonnerre de son existence. L'habitude est l'ancre qui enchaîne le chien à son vomir."*

Ce texte peut aider à réfléchir dans l'actuel débat sur la colonisation. Celle-ci n'est-elle pas devenue une « habitude » dont les conservatismes français sont incapables de se défaire ? Une « habitude » qui sous-tend les comportements face aux anciennes colonies et à ceux qui en sont venus, une « habitude » célébrée dans les sommets franco-africains, exprimée dans les mots « racaille » ou « nettoyer au Kärcher », manifestée dans la liquidation de Firmin Mahé (« coupeur de route » ou « travailleur socio-culturel », peu importe, il a été délibérément éliminé), légiférée dans l'amendement Vanneste sur « le rôle positif de la

présence française outre-mer » ?

Le poids de cette « habitude » empêche de saisir la colonisation et ses conséquences dans leur véritable dimension historique. Car la conquête coloniale, avec son cortège de violences, de spoliation et de destruction des sociétés subjuguées, ne peut être comprise que si elle est placée à la suite de la traite esclavagiste, nourrie et légitimée de représentations négatives des êtres humains à peau foncée dont on trouve les racines jusque dans l'antiquité. L'histoire des rapports Europe-Afrique (pour évoquer cette seule relation de colonisation) est bien l'histoire d'un mépris poussé jusqu'au déni d'humanité, qui a permis le commerce des personnes d'origine africaine, puis nourri l'invasion des territoires qu'elles occupaient, entraîné le vol de leurs biens et provoqué la désorganisation des sociétés qu'elles formaient.

Constater cette logique dans la longue durée n'implique pas de forger une vision romantique des sociétés africaines : l'inégalité, la violence, les abus de pouvoir y existaient, comme ailleurs, ni plus ni moins qu'en Europe. Elles connaissaient des formes d'esclavage liées aux guerres, mais n'occasionnant pas le commerce systématiquement organisé des êtres humains. C'est une fois la traite européenne établie que de nouvelles formations politiques africaines en ont tiré avantage. Toutefois le principe de raisonnement historique qui doit prévaloir est que, si l'on peut



mesurer quels ont été les effets négatifs de la traite et de la colonisation (déséquilibres démographiques, désordres sociaux et politiques, aliénation des terres, réorganisation des économies, violences physiques, morales et culturelles), il est impossible de concevoir ce qu'aurait été l'évolution de sociétés africaines poussées par leurs propres dynamiques, dans le cadre de rapports équilibrés et respectueux avec les sociétés extra-contininentales. Rien ne permet donc d'affirmer qu'une Afrique non soumise à la traite et non colonisée aurait connu des drames identiques à ceux provoqués par la traite et la colonisation. Vanter les bienfaits de la présence française outre-mer, en insistant sur son œuvre médicale ou éducative, revient à louer celui qui, ayant agressé et blessé son voisin, s'empresse de le soigner pour le faire ensuite travailler à son profit... Encore, cette fable ne rend-elle que faiblement compte des innombrables morts (enfumés d'Algérie ; constructeurs du chemin de fer Congo-Océan ; massacrés de Madagascar), du travail forcé, de la chicotte, de l'imposition des cultures commerciales au détriment des produits vivriers.

Poser un bilan globalement négatif de la colonisation ne signifie pas que tous les colons (y compris les missionnaires et les médecins militaires), ni même tous les administrateurs coloniaux étaient de sinistres et cyniques personnages. Beaucoup étaient animés d'une authentique générosité ; mais leur bonne volonté se trouvait prisonnière de ce que Georges Balandier appelait la "situation coloniale" et demeura impuissante à établir la paix sur les terres où ils œuvraient. La situation coloniale était intrinsèquement perverse.

Alors, que faire aujourd'hui de la traite et de la colonisation ? La mémoire étant reconstruction du passé pour servir au présent et à l'avenir, la question n'est pas seulement celle d'une repentance, de l'érection de monuments ou d'organisation de journées du souvenir, même si ces manifestations symboliques ne seraient pas dénuées de portée. Il faut d'abord dire l'histoire ; une histoire qui existe, qui n'a pas besoin de délais supplémentaires ou de commissions dilatoires pour être établie, même si elle peut encore être débattue et affinée. Il faut ensuite intervenir au présent : continuer d'agir contre l'« habitude » du mépris, comme le font depuis des décennies les associations de lutte contre le racisme et pour la défense des droits des immigrés et, surtout, tirer les conséquences politiques des siècles de traite et de colonisation.

La France est une société post-coloniale ; son économie a été en partie modelée par la traite esclavagiste et les relations tissées avec ses colonies, puis les États qui leur ont succédé ; sa

population, sa culture ont été en partie façonnées par les flux migratoires en provenance de ces territoires. Les politiques sociales, économiques, culturelles, éducatives du gouvernement, celles proposées par ceux qui aspirent à revenir au pouvoir doivent donc tirer les conséquences de ces apports et de cette présence : en affirmant et défendant les droits (droit au respect et droit à l'égalité) des personnes que la colonisation et ses héritages ont conduit sur les sols français. Les déséquilibres coloniaux et les réseaux de la « Françafrique » doivent être démantelés pour favoriser un développement plus profitable aux populations qui demeurent dans les anciennes possessions de l'empire. Au-delà de l'indispensable abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation en faveur des Français rapatriés », c'est une volonté politique déterminée et globale qui est nécessaire pour que soit enfin annihilée l'« habitude » coloniale. »

Le canard enchaîné, La critique est difficile, Nicolas Beau 28/12 : « Une fois dissipée la mythologie qui enferma Mitterrand dans le seul rôle de Président, apparaît un personnage déroutant, anticolonialiste dans l'âme, mais ayant raté le coche de l'indépendance algérienne, habité par la France autant que par le socialisme. »

[Dans le bouquet de mitterrando-lâtrie qui a fleuri dans les médias à l'occasion du dixième anniversaire de la disparition de Mitterrand, nous avons cueilli cette flagornerie. Certes Nicolas Beau ne fait que se ranger derrière l'opinion exprimée par Pierre Joxe dans le livre Pourquoi Mitterrand ? (éditions Philippe Rey), dont il fait le compte-rendu, et, comme le dit si bien le titre de son article, "la critique est difficile", mais pas impossible au point de laisser passer cet "anticolonialiste dans l'âme". C'est comme si on disait que Pétain fut un "résistant dans l'âme". Mitterrand n'a pas fait que "rater le coche de l'indépendance algérienne", il a agi, comme ministre, contre cette indépendance, entérinant la condamnation à mort et l'exécution de l'anticolonialiste Yveton. Comme Président il a reconduit et activement mis en œuvre la politique néocoloniale en Afrique, par tyrans interposés. Ce ne sont pas les discours qui y changeront quelque chose. Cancun, La Baule, tout comme Brazzaville pour le général De Gaulle, ne sont que de vains mots, destinés à masquer le cynisme méprisant des actes. Alors que De Gaulle confia l'exécution des basses œuvres africaines à un séide en la personne de Foccart, Mitterrand eut la basse complaisance d'y placer son fils, le calamiteux Jean-Christophe. A-t-on oublié le scandale du "Carrefour du développement" en 1986 avec Christian Nucci, le scandale Elf, avec Le Floch-Prigent et Sirven, la tragédie du Rwanda ? Si tout cela fut l'œuvre d'un anticolonialiste, que Dieu nous préserve des anticolonialistes ! - OT]

LIRE

Xavier Renou

Dossier noir n° 21 La privatisation de la violence Mercenaires & sociétés militaires privées au service du marché

Éd. Agone, janvier 2006, 596 pages, 24,00 €

Ce Dossier noir de Xavier Renou sur les mercenaires expose de façon éloquente les tenants et aboutissants des entreprises armées dans le monde d'aujourd'hui.

La perspective historique dans laquelle il se place est instructive parce qu'elle permet de constater la pérennité d'une activité aussi vieille que la guerre elle-même et promise à durer autant qu'elle. Des Grandes Compagnies de reîtres qui sillonnaient l'Europe médiévale pour le

compte de Seigneurs riches et ambitieux, désireux d'étendre leur pouvoir, aux grandes compagnies à monopoles que les principaux États européens ont dépêchées dans le monde, après la Renaissance, pour constituer des empires coloniaux, la fonction est la même. Si le mercenaire est défini comme « un soldat qui sert à prix d'argent un gouvernement étranger », n'oublions pas que le mot « soldat » lui-même veut dire la même chose. Il désignait à l'origine celui qui est embauché et payé pour faire la guerre. Puis il a désigné, après l'avènement de l'État-nation, celui qui est équipé et instruit par l'État pour la défense du territoire.

Il y a en effet un continuum entre le soldat au service de l'État et le militaire privé, l'un se muant parfois en l'autre, tels les Barril, Montoya et autres Denard ou Lacaze. Tous sont passés par l'armée avant de faire commerce de services et conseils militaires.

Le phénomène ne peut que s'amplifier avec la professionnalisation des armées et la fin de la mobilisation des citoyens pour constituer l'armée nationale en cas de guerre. En fin de contrat public, certains militaires se recyclent dans le privé. Et cela d'autant plus que la nature des missions des armées nationales a également profondément changé. Il ne s'agit



plus guère de défense du territoire national, ni de conquête territoriale pour le compte de la nation, mais d'interventions extérieures multiformes liées à la politique extérieure des grandes puissances. De ce point de vue le Tiers-monde et en particulier l'Afrique noire sont devenus le terrain de manœuvre des uns et des autres : armées nationales, Casques Bleus, mercenaires de tout poil et de tout calibre et offrent donc une illustration des différents caractères de l'activité de guerre.

La professionnalisation de l'armée est une chose, la privatisation de la guerre en est une autre. Peu d'États sont prêts à se dessaisir officiellement de la fonction régaliennne de la défense nationale mais on constate que beaucoup délèguent en fait de plus en plus de tâches à des Sociétés militaires privées (SMP), avec tous les risques que cela comporte pour la démocratie. Depuis la guerre menée par les États-Unis en Irak le phénomène est devenu tout à coup visible. Les SMP sont appelées à la rescousse pour assurer des escortes, la sécurisation des sites, la garde et les interrogatoires des prisonniers. L'entreprise guerrière échappe de plus en plus au contrôle démocratique pour être gérée en fait par le complexe militaro-industriel dont le Pentagone n'est plus qu'une composante parmi d'autres. Xavier Renou rappelle à ce sujet la déclaration prophétique d'Eisenhower, dans son discours de fin de mandat en 1961, mettant en garde contre cette dérive.

Si en France les SMP n'ont pas encore la même importance, l'activité des mercenaires y est bien présente, suivant une tradition spécifique, décrite par Philippe Champleau. Cela commence par l'offre de sécurité privée, en pleine expansion sur le territoire français, prolongée, en Afrique notamment, par la constitution, souvent par les mêmes acteurs, de sociétés aux fonctions plus floues, entre protection privée, armement de milices et gardes prétoiriennes. Traditionnellement aussi ce créneau est occupé par des tenants de l'extrême-droite, qui a toujours fourni aux entreprises coloniales ou néocoloniales ses hommes de main et peuplé les polices politiques parallèles de l'hexagone.

Les lois que la communauté internationale et les États, notamment la France, ont édictées en matière de mercenariat servent à arrêter certaines entreprises aventuristes d'électrons libres en mal de castagne, telles les interventions avortées de mercenaires français à Madagascar ou britanniques et sud-africains en Guinée équatoriale, mais non à proscrire l'activité mercenaire elle-même qui, sous des formes apparemment légales, se perpétue et se développe. Après la convention de l'ONU sur le mercenariat du 4 décembre 1989, jamais ratifiée, ou assortie d'importantes réserves, par les grandes puissances, la loi française du 3 avril 2003 est faite, selon les déclarations de Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, pour « encadrer » l'activité mercenaire, « sanctionner ses excès », mais non mettre fin à ses activités. Survie a pesé de tout son poids pour faire avancer la législation en la matière, en organisant, le 30 novembre 2000, un colloque sur le sujet à l'Assemblée nationale et en interrogeant avec obstination les députés. La loi, votée en 2003 après bien des atermoiements, est un début. François-Xavier Verschave, dans le texte, reproduit dans le livre, qu'il consacra à ce sujet, salua ce premier pas mais rappela le chemin qui restait à parcourir.

À quoi servent les mercenaires ? Xavier Renou, dans son exposé riche et documenté, montre à quel point ils sont incontrôlables, sûrement pas neutres et d'un très mauvais rapport qualité/prix pour ce qui est de la finalité, revendiquée par tout le monde, d'actions pour l'avènement ou le maintien de la paix entre les peuples. Ils sont plutôt fauteurs de troubles ou servent à les envenimer et les pérenniser. L'historique de leurs activités relève parfois de l'association de malfaiteurs, motif sous lequel le trop fameux Bob Denard est encore actuellement poursuivi pour ses ultimes exploits aux Comores. Ils ont servi pour le recyclage des nazis, le recrutement de tueurs à gages ou de terroristes. Ils ont formé et entraîné des groupes paramilitaires, des escadrons de la mort. Ils sont l'instrument idoine pour un « néocolonialisme multinational pour le XXI^{ème} siècle » qui a recours aux coups de main, aux guerres larvées, pour assurer son emprise. Comme tels ils constituent de redoutables détonateurs capables d'allumer les bombes des massacres ethniques.

Ce *Dossier noir* sur les mercenaires, qui a été revu par François-Xavier Verschave, est le témoignage posthume de l'énorme travail, héroïquement mené jusqu'à ses derniers jours, qu'il a consacré à un sujet qui lui tenait particulièrement à cœur dans la lutte contre la violence faite aux peuples, maintenus sous la dépendance d'un impérialisme au service du Dieu-profit, grand consommateur de richesses naturelles. C'est cet ordre-là, fomenteur de chaos, désigné sous le nom de « mafiafrrique » par François-Xavier Verschave, que les nouvelles formes de mercenariat organisées sont payées pour défendre. Il est bon de le savoir pour stimuler la défense citoyenne d'un ordre démocratique, seul capable d'instaurer la paix et la prospérité pour tous. [OT]

Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs, Rwanda 1990-1994*, Mille et une nuits 2005.

Dans un pavé de plus de 500 pages, *Noires fureurs, blancs menteurs, Rwanda 1990-1994*, Pierre Péan prétend réviser l'histoire du génocide des Tutsi du Rwanda au printemps 1994. Il revendique en effet ce révisionnisme. Selon lui le génocide – mot qu'il a du mal à prononcer, lui préférant le plus souvent celui de « massacre » – des Tutsi est dû à Paul Kagame, qui l'a délibérément déclenché en abattant l'avion présidentiel le 6 avril 1994. Les Français, eux, ne sont strictement pour rien dans cette affaire où les Rwandais se sont massacrés. Ils ont tout au plus aidé le sympathique Habyarimana dans ses efforts de paix, puis sont venus sauver quelques rescapés.

Cette version idyllique est peut-être portée par une conviction, mais Pierre Péan ne peut guère la faire partager qu'aux convaincus d'avance, aux chauvins ou aux naïfs, vu les procédés qu'il emploie pour soutenir sa thèse.

Le postulat de l'attentat commis par Kagame reste, à ce jour, un postulat et le livre de Péan ne fait guère avancer la connaissance. On ensevelit le lecteur sous une avalanche de détails oiseux, mais sur les circonstances immédiates du tir, c'est-à-dire comment est-on allé s'installer pour tirer dans une zone de haute sécurité, contrôlée par la Garde présidentielle, alors que, de surcroît, la rumeur d'un attentat courait et devait donc avoir fait redoubler de vigilance, rien. Les innombrables questions qu'on peut se poser sur les circonstances de cet attentat restent sans réponse. La version de Péan, qui serait celle du juge Bruguière (à laquelle nous n'avons pas accès), reste une hypothèse parmi d'autres et soulève bien des difficultés.

La thèse d'un génocide purement réactionnel et improvisé est évidemment fautive. L'animosité viscérale de P. Péan contre Jean Carbonare, auquel il consacre une biographie bassement offensante, vient probablement de l'intervention de Jean Carbonare dès 1993, dénonçant le génocide en préparation. Génocide que n'importe quel prétexte aurait servi à mettre en œuvre.

La tâche de Pierre Péan est extrêmement difficile. Comment rendre vraisemblable que le monde entier, sauf quelques Français qui ont participé aux événements aux côtés du régime d'Habyarimana, a été trompé par Kagame. En désespoir de cause il consacre plus de trois pages à décrire la « culture du mensonge » des Tutsi, sans s'apercevoir que du même coup il sape la parole des Tutsi transfuges de l'APR qui sont les témoins du juge Bruguière.

Même faiblesse dans la défense de Jean-Christophe Mitterrand. En trois petites pages il s'indigne à grands cris de « la sale rumeur » qu'on a fait courir sur la culture du cannabis dont auraient profité les fils des présidents Habyarimana et Mitterrand. Cela lui évite de parler des activités connues de Jean-Christophe, correspondant de l'AFP à Lomé, entré à la cellule africaine de l'Élysée le 3 juillet 1982, conseiller en titre du Président en remplacement de Guy Penne de 1986 à 1992, héros de divers feuilletons judiciaires et financiers, où valsent les millions de dollars, une carrière impensable dans un pays où existerait une presse vigilante sur la déontologie démocratique du pouvoir politique. La biographie de Jean-Christophe constitue en elle-même un scandale.

Billets d'Afrique et d'ailleurs...



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

Abonnez-vous :

France : 20 € Étranger : 25 €

Soutien : à partir de 24 €

(chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie)

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Abonnez un(e) ami(e) :

France : 20 € Étranger : 25 € Soutien

Prénom, NOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je souhaite recevoir une plaquette de présentation de l'association Survie.

(à envoyer à SURVIE 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris)



Il y a parfois dans le livre des passages qui pourraient passer pour pittoresques, si on n'était pas dans la description d'une intervention censée être une urgence humanitaire. Par exemple quand Pierre Péan nous plonge dans les arcanes du folklore de l'armée française avec ses « paracos » qui estiment les commandos de marine, de vrais durs, mais méprisent les commandos de l'air. « Les cocoyes [“fier comme un coq et con comme un coyote”] savent seulement sauter en parachute ». D'où l'embrouille de Bisesero où un officier cocoye, n'écoulant que son cœur, désobéit aux ordres et se précipite en campagne, découvrant des Tutsi, mais ne pouvant les secourir, tandis qu'à côté un officier des commandos de marine, réglo et surtout « prudent », restent l'arme au pied. Les temps qui viennent en diront davantage.

D'autres passages ne peuvent que laisser le lecteur perplexe. Une des principales attaques, souvent haineuses, du livre est à l'adresse de ceux, surtout des Français, qui chargent la France. Or la plus terrible charge contre la France et son armée est fournie par Pierre Péan lui-même dans le *Post-scriptum* du chapitre 10 de son livre. Il s'agit du récit de la seule « grosse bavure » repérée par l'auteur. « Elle n'a rien à voir avec les accusations de complicité de génocide », assure-t-il, mais il la trouve quand même « odieuse ». Il s'agit d'un viol avec torture perpétré sur une jeune rwandaise à Kigali « fin 1992-début 1993 » par des militaires du 21^e RIMA « en goguette ». Or « l'affaire a été enterrée ». Pourquoi donc l'avoir déterrée ? Est-ce pour que l'arbre cache la forêt ? Est-ce parce que Péan pense vraiment ce qu'il écrit, c'est-à-dire qu'un tel acte n'est qu'une « bavure », même « odieuse » ? Comme si cela n'avait pas une terrible éloquence ! Imaginons en effet le 21^e RIMA en goguette faisant cela à Draguignan. Quelle inconscience de tout ce que révèle ce « petit » fait, qui n'est du reste rien moins qu'un crime de guerre ! Si j'étais l'armée française, je ferais un procès à Péan.

Il aggrave son cas en multipliant les citations de Bernard Lugan et en notant : « Sur tous les sujets militaires impliquant l'armée française, lire l'excellent livre de Bernard Lugan, *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda* ». Il n'y a pas de façon plus radicale de couler l'armée française que de lier son évocation à un raciste notoire, l'homme qui pense « que l'homme est apparu en même temps en Europe et en Afrique et que le représentant européen du genre *homo* ne descend pas de celui d'Afrique » [Bernard Lugan, *Afrique l'histoire à l'endroit*, Perrin 1989, p. 44]. Si c'est cela qu'on enseigne aux armées, on ne s'étonne pas de leur comportement en Afrique. [OT]

Plagiat de propagande - Dans ce livre de Pierre Péan (*Noires fureurs, blancs menteurs, Rwanda 1990-1994*), la charge contre les Tutsi pris globalement comme un groupe fourbe et extraordinairement manipulateur n'est pas une dérive ethnociste. Malgré le masque d'une référence au témoignage d'un tutsi rwandais, le texte est un plagiat déguisé de la propagande de la haine anti-tutsi qui a précédé et justifié le génocide. Le chef de file de cette propagande était M.Hassan Ngeze et le lieu privilégié de son expression était son journal le bimensuel *Kangura*. Dans ce qu'il a appelé les dix commandements des bahutu, on trouve : « Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent, est traître tout Muhutu qui épouse une Mututsikazi... (art1). Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie (art4) » (*Kangura* n°6, décembre 1990). Dès la fin de l'année 1993 et durant les trois premiers mois de l'année 1994, les femmes tutsi furent particulièrement ciblées par la propagande des extrémistes qui les accusait de corrompre la presse internationale, d'user de leurs charmes et du sexe pour détourner de leur mission de neutralité et de paix les forces des Nations Unies pour le Rwanda. Comme en écho à ces agressions, des actes d'une incroyable barbarie furent infligés à ces femmes longtemps considérées comme la colonne vertébrale de l'armée tutsi. C'est en tout cas à ces textes qu'il faut rattacher la diatribe anti-tutsi de Péan. Et l'on doit bien se demander pourquoi.

Il ne peut pas dire qu'il ne connaissait pas cette propagande. Ce serait avouer qu'il méconnaît le dossier rwandais. Il ne peut pas non plus nous dire qu'il s'est appuyé sur ses témoins. Ceux-ci étant tutsi, il ne devait logiquement rien en attendre. Qui donc l'a poussé à dénigrer, à souiller à ce point la mémoire de femmes et d'hommes qui sont aujourd'hui incapables de se défendre parce qu'ils ne sont plus ? Est-ce une manière de légitimer les actes qui les ont fauchés ?

Les conventions internationales font la distinction entre le meurtre et l'atteinte à la dignité humaine et considèrent celle-ci comme le crime le plus grave. N'est-ce pas une atteinte à la dignité humaine que de couvrir d'opprobre ceux qui ont été assassinés non pas pour des actes qu'ils avaient commis mais parce qu'ils étaient tutsi. Savoir que les nôtres sont morts et dans quelles circonstances ils l'ont été est déjà une charge trop lourde à porter. Il est insupportable que l'on veuille ajouter à cela le soupçon qu'ils passaient leur temps à mentir et qu'ils n'hésitaient pas à se servir de leurs femmes ou de leurs filles pour assouvir leur soif du pouvoir. Supposons que M. Péan n'a pas pensé à ceux qui ont été jetés

dans les fosses communes et toutes les femmes qui ont été sauvagement violées, que son discours s'adresse à ceux qui vivent. Et pourquoi donc ? S'agit-il d'un mot d'ordre de lancement d'une campagne de mobilisation des troupes afin de finir le travail en débarrassant de la surface de la terre ces hommes indignes de vivre dans la société des humains car ils ne respectent rien ?

Pour ceux qui savent écrire et ont la notoriété suffisante en la matière, l'Afrique présente un incroyable avantage. A son sujet on peut dire tout et n'importe quoi. S'il s'était agi d'une autre communauté, l'éditeur, la presse et l'ensemble de la classe intellectuelle française auraient demandé à Péan de citer l'exemple d'une femme tutsi qui a trahi son mari pour aider ses frères à conquérir le pouvoir au Rwanda.

[Un lecteur de *Billets*]

Un livre...

Elf, la pompe Afrique Lecture d'un procès

Nicolas LAMBERT

Préface de F.-X. VERSCHAVE

Collection Œuvres vives, éditions Tribord et Autrement dit, 95 pages

... et un CD (79 min) offert,
comprenant les principaux extraits de l'émission

Là-bas si j'y suis

des 15 et 16 février 2005 sur France Inter,
produite par Daniel Mermet et réalisée par Antoine Chao,
ayant pour invité François-Xavier Verschave.

12 €, franco de port à Survie

Le livre & le CD nous plongent dans le plus grand scandale politico-financier de la France du XX^{ème} siècle. Il s'agit de la pièce de théâtre créée à partir du procès par Nicolas Lambert et des émissions qui lui furent consacrées à France Inter

«*Je m'aperçois que nous ne sommes pas face à trois personnes qui ont dérapé. C'est beaucoup plus profond que ça. Il s'agit réellement d'un système de gouvernement.*» Eva JOLY

De ce «casse du siècle», Nicolas Lambert a tiré une pièce souvent drôle mais toujours cruelle, qui se veut tout autant la lecture d'un procès à bien des égards exceptionnel qu'un réquisitoire militant contre cette forme de colonialisme pétrolier français.

«*Après deux heures de spectacle, Nicolas Lambert s'avance vers le public. Il n'est plus président du tribunal, ni prévenu, ni même comédien. Simplement un citoyen qui s'interroge...*» Pascale ROBERT-DIARD, Le Monde

«*Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, André Tarallo... Tous racontent et avouent, dans le texte, le pillage d'Elf...*» Karl LASKE, Libération / «*Véritable oeuvre théâtrale, portée par un auteur-comédien impitoyablement honnête.*» Denis BONNEVILLE, La Marseillaise

[Les deux émissions Là-bas si j'y suis peuvent être écoutées intégralement sur <http://w3.la-bas.org/rm> en cherchant 050215.ram et 050216.ram . On trouvera un reportage vidéo de 6 minutes sur le spectacle Elf, la pompe Afrique sur www.latelevisionpaysanne.org]

Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Comité de rédaction : Lounis Aggoun (LA), Pierre Caminade (PC), Sharon Courtoux (SC), Sisulu Mandjou Sory (SMS), Victor Sègre (VS), Odile Tobner (OT).

Secrétaire de rédaction : Lila Chouli.

A aussi participé : Guillaume Olivier (GO).

Coordination : Olivier Thimonier.

Association Survie, 210 rue Saint-Martin, F75003 – Paris –
Commission paritaire n° 76019 – Dépôt légal : février 2006 –
ISSN 1155-1666 – Imprimé par nos soins –
Abonnement : 20€ (Étranger : 25€ ; Faible revenu : 16€) –
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25 – Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20 –
<http://www.survie-france.org> – contact@survie-france.org